

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

<b>N° 78 / 575 / 2022 / 076</b>	Date de Convocation	Date d'affichage	Nombre de Conseillers		
	10/11/2022	25/11/2022	En exercice	Présents	Votants
			29	24	28
<b>OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION ILE-DE-FRANCE DANS LE CADRE DU PROJET RESTAURATION DE LA CLOTURE DU PRES DE VAUGIEN</b>					

**NOMBRE DE MEMBRES COMPOSANT LE CONSEIL : 29**

**EN EXERCICE : 29**

*L'an deux mille vingt-deux, le dix-sept novembre à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Rémy-lès-Chevreuse, légalement convoqués le dix novembre 2022 conformément aux dispositions de l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Dominique BAVOIL, Maire.*

**Présents : 24**

Monsieur BAVOIL Dominique, Monsieur CAOUS Jacques, Monsieur MONTAGNON Jean-Claude, Madame BRUNELLO Gérarda, Monsieur VERNISSE Pierre-Louis, Monsieur DUFRASNES Dominique, Madame SCHWARTZ Myriam, Madame GAUTIER Sylvie, Monsieur BACHELARD Jacques, Monsieur RICHARD François, Madame PERIS Valérie, Monsieur LECAILTEL Henri, Monsieur POMPEIGNE Jérôme, Madame MATERNE Anne-Sophie, Monsieur BENZAID Alain, Madame BLIN-VERLHAC Stéphanie, Monsieur PONSEN Joël, Madame CONTAMINE Marie, Monsieur LANAUVE DE TARTAS Philippe, Madame CHALLIER Raphaèle, Monsieur BINICK Jean-Louis, Madame MINEC Sophie, Madame VARETTA-LONJARET Floriane.

*Formant la majorité des membres en exercice.*

**Absents représentés : 4**

Madame BOSDARROS-WARINGHEM Agnès donne pouvoir à Monsieur BAVOIL Dominique,  
Madame JOURDEN Dominique donne pouvoir à Monsieur VERNISSE Pierre-Louis,  
Madame BLONDEL Bernadette donne pouvoir à Monsieur DUFRASNES Dominique,  
Monsieur NOGUES Thomas donne pouvoir à Monsieur CAOUS Jacques.

**Absents non représentés : 1**

Madame Catherine ROCH

Monsieur CAOUS Jacques procède à l'appel. Le quorum est atteint.

**Début de la séance à 20h00.**

**Secrétaire de séance** : Madame CHALLIER Raphaèle *en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'elle a acceptées.*

**Le Conseil Municipal,**

**VU** la loi n°82-213- du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, complétée et modifiée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982,

**VU** la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 portant sur la répartition des compétences entre les Communes, les Départements et l'État,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**CONSIDERANT** que ce dossier de demande de subvention concerne la réalisation du programme d'actions 2022 validé en Comité consultatif de gestion le 31 mars 2022.

**CONSIDERANT** que la prairie des Prés de Vaugien a été restaurée en 2003. Un pâturage extensif de bovins a été mis en place afin d'assurer son entretien et garantir le maintien de végétations herbacées favorables à la faune et la flore. Les aménagements pastoraux (clôtures et portails) sont en fin de vie et nécessitent d'être remplacés afin d'assurer la continuité de la gestion pastorale.

**Après présentation par Monsieur le Maire,**

**Après avoir fait l'objet d'un débat contradictoire, et en avoir délibéré, au scrutin public, à l'unanimité**  
**Pour : 28 voix**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention de 70 % maximum auprès de la Région dans le cadre de ces travaux.

**AUTORISE** la demande d'attribution de subventions de 17 850 € HT auprès de Madame la Présidente du Conseil Régional d'Ile-de-France.

**S'ENGAGE :**

- Sur le programme définitif et l'estimation de chaque opération.
- A ne pas commencer les travaux avant l'approbation du comité de la stratégie de la biodiversité.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes démarches et à signer tous documents, qui seraient rendus nécessaires par l'application des dispositions de la présente

*Le Maire certifie exécutoire la présente délibération compte tenu de sa transmission au contrôle de la légalité et de son affichage.*



Fait et délibéré en séance  
Les jours, mois et an susdits

*[Signature]*  
**Le Maire,**  
**Dominique BAVOIL**

Accusé de réception en préfecture  
078-217805753-20221117-DCM2022-076-DE  
Date de réception préfecture : 05/12/2022